



Commission Sportive Nationale Cricket

COMPTE RENDU

Organisation du Championnat Féminin 2026

Date : 28 avril 2026

Lieu : Bureau de France Cricket Horaire : 10h00 – 11h30

Participants

- Prebagarane Balane, Président de France Cricket
- Jubaid Ahmad, Président de la Commission Sportive Nationale de Cricket (CSNC)
- Mobhashar Ashraf, Secrétaire de la CSNC
- Saravana Durairaj, Directeur Général de France Cricket
- Sendhilkumar Tamidoure, Responsable du Développement – France Cricket

1. Objet de la réunion

La réunion avait pour objet d'examiner les modalités d'organisation du championnat féminin 2026, sous ses dimensions réglementaire, opérationnelle et financière, ainsi que d'identifier les adaptations éventuellement nécessaires au regard des contraintes exprimées par les clubs. L'objectif était de garantir une organisation conforme aux textes de France Cricket, réaliste pour les clubs, et cohérente avec les orientations nationales en matière de développement du cricket féminin.

2. Rappel des procédures institutionnelles

Il est rappelé que les procédures statutaires et réglementaires doivent être strictement respectées, en particulier lorsqu'il s'agit de saisir le Comité Directeur ou de traiter une question relevant de l'organisation sportive.

2.1. Transmission des informations et rôle des commissions

Procédure applicable aux comptes rendus et transmissions

- Le secrétaire de la Commission Sportive a assisté à une réunion avec les clubs et a rédigé un compte rendu. Conformément aux règles internes de France Cricket, ce document doit être présenté en premier lieu à la Commission Sportive, qui en assure l'examen.
- Le compte rendu doit ensuite être validé formellement par la Commission Sportive avant toute transmission :
 - D'abord au Bureau Exécutif,
 - Puis, le cas échéant, au Comité Directeur pour décision ou validation.
- Il est rappelé que le secrétaire de la Commission Sportive ne peut en aucun cas transmettre directement un document, une proposition ou une recommandation au Comité Directeur sans validation préalable de la Commission Sportive.
- Seul le président de la Commission Sportive est habilité à saisir officiellement le Comité Directeur sur les questions relevant de son périmètre.



Commission Sportive Nationale Cricket

Rappels statutaires et réglementaires

Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur :

- Les compétitions relèvent de la Commission Sportive Nationale.
- La Commission Sportive doit examiner toute proposition avant toute transmission.
- Seul le président de la Commission Sportive peut saisir officiellement le Comité Directeur sur une question sportive.
- Tout compte rendu de commission doit être transmis au Bureau Exécutif avant toute mise en œuvre opérationnelle.

2.4. Décisions réglementaires et organisationnelles

Toute décision impliquant une modification réglementaire ou organisationnelle doit être soumise à validation du Comité Directeur.

3. État des lieux du championnat féminin

Un point de situation est effectué concernant les échanges intervenus depuis les réunions de début de saison avec les clubs.

Il ressort que plusieurs clubs rencontrent des difficultés à satisfaire aux exigences réglementaires actuellement en vigueur, notamment :

- L'obligation de disposer d'un minimum de 15 licences féminines pour l'engagement d'une équipe ;
- L'organisation des rencontres en format 11 contre 11.

Plusieurs clubs ont indiqué ne pas être en mesure de satisfaire à ces exigences pour la saison 2026, ce qui pourrait compromettre leur participation au championnat féminin.

4. Proposition d'adaptation exceptionnelle

Afin de garantir la tenue du championnat féminin tout en tenant compte des réalités de terrain, il est proposé de mettre en place une mesure exceptionnelle et strictement limitée à la saison 2026.

4.1. Autorisation exceptionnelle d'ententes entre clubs

Le principe envisagé consisterait à autoriser, pour la saison 2026 uniquement :

- La constitution d'ententes entre deux clubs afin de former une équipe féminine commune ;
- Sous réserve du respect des conditions d'effectif définies par la Commission Sportive Nationale.

Cette mesure exceptionnelle a pour objectif :

- De maintenir une dynamique de participation au sein du championnat féminin ;
- De permettre aux clubs en difficulté de rester engagés dans la compétition ;
- De préserver la continuité sportive en attendant un retour à un format conforme aux exigences réglementaires.



Commission Sportive Nationale Cricket

5. Organisation sportive envisagée

Afin d'optimiser le déroulement du championnat féminin et de tenir compte des contraintes exprimées par les clubs, plusieurs modalités organisationnelles ont été évoquées :

- Regroupement de plusieurs rencontres sur une même journée, permettant de concentrer les déplacements et de réduire les charges logistiques pour les clubs.
- Organisation de journées centralisées, au cours desquelles certaines équipes pourraient disputer plusieurs matchs, dans un format maîtrisé et validé par la Commission Sportive.
- Adaptation du calendrier, afin de limiter les contraintes logistiques et financières, tout en garantissant la cohérence sportive et le respect des temps de jeu.

Ces modalités constituent des pistes de travail et devront être précisées, formalisées et validées par la Commission Sportive Nationale en cas d'adoption du dispositif exceptionnel proposé pour la saison 2026.

6. Volet financier

Afin d'accompagner les clubs engagés dans le championnat féminin et de tenir compte des contraintes identifiées, plusieurs mesures financières ont été évoquées.

6.1. Remboursement partiel des frais d'engagement

- Un remboursement partiel à hauteur de 50 % est prévu, sous réserve que l'ensemble des matchs programmés soient effectivement disputés et qu'aucun forfait ne soit déclaré.
- Cette mesure s'inscrit dans la continuité des dispositifs déjà appliqués par France Cricket pour les compétitions jeunes et féminines.

6.2. Proposition de soutien complémentaire

Une mesure additionnelle a été discutée afin de renforcer l'accompagnement des clubs :

- Attribution d'une prime exceptionnelle de 500 € par club engagé,
- Sous réserve de validation budgétaire par le Bureau Exécutif et le Comité Directeur.

Cette prime viserait à soutenir les clubs dans leurs dépenses opérationnelles (déplacements, équipements, logistique) et à encourager leur engagement dans le développement du cricket féminin.

7. Calendrier de décision

Afin de permettre une consultation complète des clubs et d'assurer une prise de décision conforme aux procédures statutaires, il est convenu que :

- Les clubs disposeront d'un délai jusqu'au premier match de Division 1 masculine pour confirmer leur position quant à leur participation au championnat féminin pour la saison 2026. Cette échéance constitue le point de clôture de la phase de consultation.
- La décision définitive sur le format retenu (ententes, modalités organisationnelles, calendrier adapté) sera prise à l'issue de cette consultation, et après validation des instances compétentes, conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur.



Commission Sportive Nationale Cricket

Cette séquence garantit une décision éclairée, partagée et pleinement sécurisée sur le plan institutionnel.

8. Décisions / Suites à donner

- Formaliser la proposition réglementaire relative aux ententes entre clubs pour la saison 2026.
- Examiner et valider le compte rendu issu de la réunion avec les clubs.
- Transmettre le compte rendu validé au Bureau Exécutif, conformément aux procédures internes.
- Organiser, si nécessaire, la convocation du Comité Directeur afin de procéder à la validation des adaptations réglementaires et organisationnelles proposées.
- Examiner les propositions d'adaptation réglementaire présentées par la Commission Sportive et le Bureau Exécutif.
- Statuer sur les mesures exceptionnelles envisagées pour la saison 2026.

Proposition de calendrier

Compétition – 6 équipes (3 ententes de 2 clubs) Entente A : (équipes 1 & 2) Entente B :(équipes 3 & 4) Entente C : (équipes 5 & 6)

Format général :

- 3 journées de phase régulière , 2 matchs par journée (oppositions fixes)
- 1 journée 4 : phase finale

Journée 1 – A vs B (2 matchs)

1. Match 1 : A – B
2. Match 2 : A – B

Journée 2 – A vs C (2 matchs)

1. Match 1 : A – C
2. Match 2 : A – C

Journée 3 – B vs C (2 matchs)

1. Match 1 : B – C
2. Match 2 : B – C

Journée 4 – Phase finale Classement après les 3 journées : 1er – 2e – 3e (selon points, NRR.)

Match de qualification : 3e vs 2e

Finale : 1er vs vainqueur du match 3e/2e